



Trabajo Fin de Grado

La situation du français au Canada
The situation of French language in Canada

Autor/es

Pilar Redondo Adiego

Director/es

Francisco José Señalada García

Fac. Filosofía y Letras
2016/2017

Table de matières

Introduction	3
LA SITUATION DU FRANÇAIS AU CANADA	4
<i>1. LA SITUATION DU FRANÇAIS AU CANADA JUSQU'AU XX^e SIÈCLE</i>	4
1.1 L'arrivée des colons français	4
1.2 L'arrivée des colons britanniques	8
<i>2. LA SITUATION DU FRANÇAIS AU CANADA DÈS LE XX^e SIÈCLE</i>	13
2.1 Au XX ^e siècle	13
2.2 Au XXI ^e siècle	16
<i>3. LE STATUT PARTAGÉ DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS : LE BILINGUISME</i>	21
Conclusion	25
Bibliographie	27

Introduction

Les événements sociaux ont une grande influence sur l'avenir d'une nation, d'un état et même d'une province. Pendant des siècles l'identité du Canada a été soumise à plusieurs changements. Ici, nous avons voulu démontrer comment les événements historiques, politiques, linguistiques et géographiques, entre autres, ont décidé le panorama actuel du Canada. Ce travail de recherche donne donc des réponses aux questions que nous nous sommes posées : quels facteurs ont été les responsables d'arriver à cette situation ? Et dans quelle mesure ces facteurs ont été si puissants ? Quel est donc le statut actuel du français ? Est-ce que le Canada est réellement un pays bilingue ?

Des documents historiques, politiques, géographiques et des études sur le recensement ont été requis pour le développement de ce travail. En plus, nous nous sommes servis des interviews et des faits divers émis par les moyens de communication, presse et radio, afin de connaître la réalité linguistique et l'opinion des citoyens et des politiciens par rapport à la situation du bilinguisme au Canada. Des témoignages sur le statut du français dans les époques précédentes ont été aussi importants pour attirer des conclusions.

LA SITUATION DU FRANÇAIS AU CANADA

1. LA SITUATION DU FRANÇAIS AU CANADA JUSQU'AU XX^e SIÈCLE

Bien que de nos jours le Canada soit un pays plus ou moins stable, à l'exception du sentiment québécois à faveur de l'indépendance, ce territoire a expérimenté plusieurs bouleversements, comme des invasions qui sont directement liées aux conflits linguistiques. En effet, ces conflits linguistiques ont été produits à cause des occupations d'origine française et anglaise, et au besoin de ces puissances de démontrer leur suprématie.

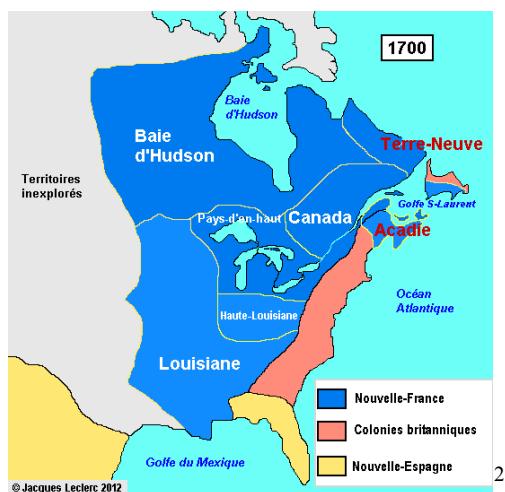
1.1 L'arrivée des colons français

Après la découverte du Nouveau-Monde, les Français partent en 1506 à la conquête du territoire qu'on allait appeler la Nouvelle-France. De nombreuses explorations ont lieu dans les divers territoires de la Nouvelle-France, dont la plus importante est menée à terme par Samuel de Champlain en 1603. Sous le commandement effectué par Henri IV, Champlain, accompagné par des missionnaires, arrive jusqu'à la zone sud-est du Canada actuel : c'est la ville de Québec (le long du fleuve Saint-Laurent) et l'Acadie. L'Acadie (qui correspond actuellement à la Nouvelle-Écosse) sera fondée en 1604, puis ils vont occuper la province de Québec (1608) et finalement en 1642 la Ville-Marie (actuel Montréal) sera fondée. Malgré l'élargissement récent des colonies, Montréal était presque vide vu que les 100 habitants qui peuplaient la Nouvelle-France étaient partagés entre Québec et Port-Royal (la capitale de l'Acadie). Les dernières conquêtes ont été Terre-Neuve (1662) et la Baie d'Hudson (1682) avec la Baie James. Ainsi, la plus grande extension de territoire que les colons français parviennent à occuper date de la fin du XVII^e siècle et elle comprend quatre colonies : « le Canada (incluant les «Pays-d'en-Haut» ou région des Grands Lacs), l'Acadie (aujourd'hui la Nouvelle-Écosse), la mer du Nord (aujourd'hui la baie d'Hudson), Terre-Neuve (que la France partageait avec la Grande-Bretagne sous le nom de Plaisance)¹ ». Pendant cette période de temps, les colons français ont aussi établi des colonies en Louisiane (incluant les

¹ *Histoire du français au Québec: la Nouvelle-France (1534 – 1760).*

http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HISTfrQC_s1_Nlle-France.htm (consulté le 7 juin 2017)

« Pays des Illinois »), mais comme la Louisiane appartient actuellement aux Etats-Unis, nous avons cru approprié de la séparer de l'ensemble.



Parmi les colonies que nous venons de placer sur la carte, le territoire qui va expérimenter les fluctuations de population les plus intenses a été celui que dans la période de la Nouvelle-France on a appelé le Canada (la région des Grands Lacs, la vallée de l'Ohio et la vallée du Saint-Laurent) ; en effet, la plus grande partie de la population habitait dans la vallée du Saint-Laurent (y compris Québec). Le premier grand mouvement se déroule en 1628, 400 colons français sont envoyés en Nouvelle-France « pour stimuler le commerce d'une marine marchande et pour évangéliser les indigènes³ ». À partir de cette année, des historiens observent une augmentation de la population, de 100 habitants – à peu près- en 1627 à 2 500 en 1663. D'autres tentatives de peuplement se succèdent pendant l'arrivée des premiers colons français. Ainsi, la deuxième migration importante est l'arrivée des « Filles du roy ». Sous le règne de Louis XIV, de 1665 à 1673, 900 jeunes femmes françaises, pauvres et orphelines, sont envoyées au Canada pour qu'elles se marient avec les colons français déjà installés dans les territoires. L'arrivée de ces femmes joue un rôle essentiel non seulement pour le peuplement francophone (elles avaient une moyenne de huit enfants par femme), mais aussi pour la propagation et la consolidation de la langue française dans le territoire des indigènes. Ces femmes venaient de l'Île de France, et par conséquent, elles ne parlaient

² Ibidem.

³ OVERMANN, M., *Histoire du Québec et de l'Amérique du Nord*. http://www.cours-quebec.info/index.php?Itemid=53&id=62&option=com_content&view=article#implantation (consulté le 31 mars 2017)

pas de patois, mais le français de l'Île de France (actuellement Paris). Ces migrations de femmes, suivies d'autres mouvements migratoires depuis la France, ont fait que la population du Saint-Laurent soit passée de 2 500 habitants francophones en 1663 à 20 000 habitants en 1713. Les territoires qui comprennent la vallée du Saint-Laurent ont compté même avec un total de 55 000 habitants en 1755, juste avant de « Le Grand Dérangement », dont nous parlerons après.

Comme dans la plupart des pays colonisés, les conquérants essaient de convertir les gens du territoire à leur propre religion, dans ce cas il s'agit du catholicisme. Dans un premier moment ils vont utiliser le français comme la langue d'évangélisation, c'est la raison pour laquelle les premiers traits français dans la langue des indigènes appartiennent au champ liturgique. Les indigènes savaient réciter « comme des perroquets le *Pater* et *l'Ave Maria* » (Tritter, 1999 : 208). Malgré l'apprentissage de quelques textes religieux, l'évangélisation n'arrive pas à s'accomplir, car la plus grande partie d'aborigènes ne sont pas capables de bien comprendre et de bien mémoriser la langue française. Marc Lascarbot, voyageur et écrivain de cette époque-là, avouait : « (...) entre eux ilz ne sçavent que c'est de *sanctification*, de *regne celeste*, de *pain supersubstancial* (que nous disons quotidien), ni d'*induire* en *tentation*. Les mots de *gloire*, *vertu*, *raison*, *beatitude*, *Trinité*, *Saint-Esprit* (...), et autres infinis, ne sont point en usage chés eux » (Tritter, 1999 : 208). Par contre, en ce qui concerne cette affirmation, on trouve des témoignages opposés qui nous montrent des cas isolés. Ferdinand Brunot nous dévoile un document qui date de 1676, « c'est une lettre de jeunes sauvages converties (Huronnes et Algonquines de Gaspédie et d'Onondaga), qui remercient un de leurs bienfaiteurs, M. de Sain, de Bourges. Cette lettre (...) est rédigée en huron, avec une traduction en français. Ces enfants avaient donc fait, semble-t-il, de singuliers progrès » (Brunot, 1967 : 1104). Ces témoignages nous aident à comprendre que la religion catholique servait comme un outil à travers lequel la langue française pouvait devenir la langue commune à tous les habitants, de la même façon que les mœurs des colons francophones. Champlain était de cet avis : « avec le temps et la fréquentation d'un peuple civilisé, les indigènes (...) consoivent aussi un cœur et courage françois » (Brunot, 1966 : 106).

Les ecclésiastiques n'étaient pas le seul instrument utilisé pour accroître le nombre de locuteurs de la langue française. Dans les écoles, les enfants des colons francophones se mélangeaient avec les enfants des indigènes. Les Français pensaient que cette atmosphère aiderait à l'intégration dans la langue et dans les mœurs de la société française. Malgré les bonnes intentions, ce mélange n'a aucun succès parce que les aborigènes n'étaient pas capables de se séparer de leurs enfants. En plus, les colons français reconnaissent leur responsabilité dans cet échec, car ils n'ont pas fait des efforts suffisants pour que la conversion aboutisse (Brunot, 1967 : 1105). L'immersion des indigènes dans la société française est l'une des méthodes dont les colons se sont servis : « de même que des jeunes gens blancs étaient confiés à quelque chef indigène pour qu'ils apprissent l'idiome du pays ; de même des indigènes, enfants ou même des adultes, étaient installés au milieu des blancs. On en amenait même en France » (Brunot, 1967 : 1107). Quelques fois il s'agissait d'un échange, un enfant indigène s'échangeait contre un enfant francophone.

Le gouvernement de Colbert (1669 – 1683) joue aussi un rôle important dans l'extension de la langue et des mœurs françaises parmi les Amérindiens. La politique du gouvernement de Colbert autorise des mariages mixtes entre Français et Indiennes. Robert Challes, écrivain du roi et contemporain de Colbert, reproduit ses paroles dans ses *Mémoires* :

quelques uns de nos François prissent en mariage des filles Sauvages ; les colonies s'augmenteroient plus promptement, parce qu'il n'est pas possible d'envoyer dans ce pays un aussi grand nombre de femmes que d'hommes. (...) les nouvelles mariées s'accoutumant aux manieres et *au langage* de leurs époux, non seulement serviroient d'interpretes, mais pourroient même engager leurs parens à apprendre la langue Françoise (Brunot, 1967 : 1111).

Nous avons des attestations qui rendent compte du succès de ces tentatives : « l'été suivant, le Français laissé aux Sauvages avait fort bien appris la langue, et Savignon, le Sauvage confié à Champlain, revint de Paris, sachant le français » (Brunot, 1967 : 1107). Cependant, d'autres témoignages prouvent des faits contraires. Selon les paroles de M. de Denonville, un des successeurs de M. de Frontenac dans le gouvernement du Canada, « on a cru longtemps qu'il falloit approcher les Sauvages de nous pour les franciser ; on a tout lieu de reconnaître qu'on se trompoit. Ceux qui se

sont approchés de nous ne se sont pas rendus françois, et les François qui les ont hantés sont devenus Sauvages » (Brunot, 1966 : 110). En outre, Lescarbot, voyageur et écrivain, reconnaît que les aborigènes montraient peu d'intérêt pour apprendre la langue française. Ces derniers refusaient de parler la langue française ; même s'ils avaient des connaissances dans ce champ, l'usage du français était réservé à ces situations où personne ne pouvait les comprendre dans leur langue maternelle, et par conséquent, ils étaient obligés de parler la langue des colons afin d'avoir une communication à succès.

Au premier moment, la traite d'esclaves était aussi un empêchement pour l'expansion du français. Les premiers esclaves sont arrivés au Canada au XVII^e siècle, ils venaient de l'Afrique et ils n'étaient pas obligés d'oublier leurs parlers car ils étaient très efficaces dans leur travail. En plus, il n'y avait aucun effort d'enseignement de la part des Français : « les prêtres leur dispensaient la foi, en essayant de les empêcher d'y mêler les superstitions ancestrales, et c'était tout. C'était un dogme, du moins parmi les colons et les administrateurs, qu'il ne fallait donner aux noirs aucune instruction » (Brunot, 1967 : 1125). Ensuite, les parlers africains commencent à s'affaiblir en raison des mariages mixtes organisés entre des hommes blancs et des femmes noires.

1.2 L'arrivée des colons britanniques

Des colons anglais provenant des côtes de l'Écosse arrivent en Acadie en 1613, cependant ils ne vont pas revendiquer le territoire de l'Acadie jusqu'à 1621. Depuis 1613, les colons anglais et français vont cohabiter dans ce territoire. Les deux langues coexistent aussi, ils ne vont pas essayer de montrer leur suprématie en imposant leurs langues: « l'Acadie resta 32 ans française, contre 31 ans anglaise, avec le résultat que cohabitèrent presque toujours de nombreux villages d'ascendance française et d'ascendance anglaise ou écossaise⁴ ». Les colons anglais envahissent le Canada (la région des Grands Lacs, la vallée de l'Ohio et la vallée du Saint-Laurent) en 1763: « certains immigrants anglais (environ 500) s'installent dans la *Province of Quebec*

⁴ ILOB, *Le Canada à l'époque de la Nouvelle-France*. https://salic.uottawa.ca/?q=canada_nouvelle_france (consulté le 31 avril 2017)

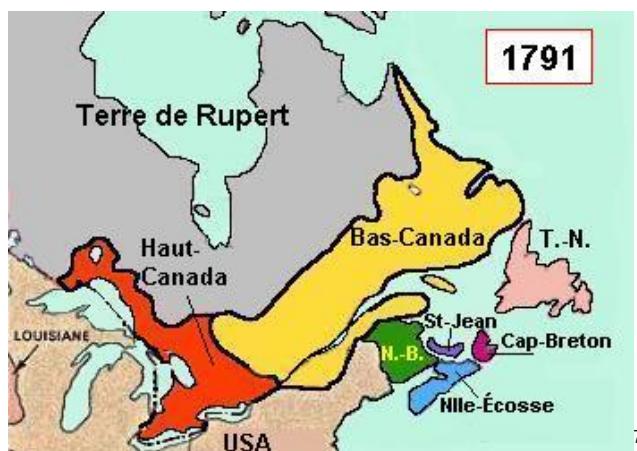
entre 1763 et 1774⁵ ». Suite à ces envahissements, en 1775 a lieu le « Grand Dérangement », de nombreux colons français sont déportés vers les côtes de la *Nouvelle Orléans*.

Une fois les territoires du Canada conquis, le gouvernement anglais essaie d'éliminer le parler français et d'instaurer l'anglais comme la langue du peuple. Les anglais promulguent donc de nombreuses lois au cours de l'histoire du Canada. Ces lois imposent l'anglais comme la langue de la population, pas seulement dans un usage administratif et judiciaire, mais aussi dans l'éducation et dans le quotidien. C'est le cas de lois comme *The Royal Proclamation* (1763) définie par John F. Conway, écrivain et activiste politique, comme un « draconian program of forced assimilation » (Conway, 1992 : 13) et *l'Act of Union* (1840) en raison duquel le français perd son statut officiel à l'Assemblé législative, de sorte que l'anglais devient la seule langue officielle. En ce qui concerne la prohibition du français dans le champ de l'éducation, l'Abbé Lionel Groulx fait un inventaire chronologique de toutes ces provinces où le français a été interdit pendant le XIX^e siècle. À l'exemple de l'Acadie (1864), d'autres territoires (le Nouveau-Brunswick (1871), l'Île-du-Prince-Édouard (1877), le Manitoba (1890), les Territoires du Nord-Ouest (1892), l'Alberta et la Saskatchewan (1905), entre autres) adoptent aussi l'interdiction du français dans les écoles à tous niveaux (primaire, intermédiaire et supérieur).

En revanche, le peuple anglais, même quand il était en minorité, a aussi octroyé des « priviléges » aux canadiens francophones, plus précisément aux Québécois. On constate que jusqu'au XX^e siècle, ces priviléges arrivent généralement quand les colons qui ont le pouvoir se sentent menacés et ils ont besoin de se défendre des puissances ennemis, comme l'Angleterre et les États-Unis. Ainsi, en 1774 quand le peuple du Canada lutte à côté des autres colonies britanniques de la côte atlantique, les colons anglais signent *l'Acte du Québec*, qui permet aux francophones de la province d'employer leur langue dans les actes officiels. La mesure linguistique n'est appliquée qu'au Québec parce que la plupart de la population française se concentre dans ce territoire. Selon Conway, cette mesure « was sufficient to ensure the passive neutrality

⁵ RODIER, L., *HEC: Population et peuplement: 3.1 Immigration des Britanniques.* <https://sites.google.com/site/hecpopulationetpeuplement/c-la-periode-du-regime-britannique/2-mouvements-migratoires/2-1-immigration-de-britanniques-1> (consulté le 27 avril 2017)

of the québécois during the American War of Independence » (Conway, 1992 : 13). L'identité des colons français a été aussi reconnue par les colons britanniques dans le *Constitutional Act* (1791), car « la menace d'une guerre avec les États-Unis demeurait toujours présente⁶ ». Jusqu'à l'abolition de la constitution en 1838, la partie à l'est du Québec (*Bas-Canada* ou *Lower Canada*) a été octroyée aux colons français. Le gouvernement anglais a donné un statut officiel à la langue française dans ce territoire. C'est la première fois que le gouvernement anglais prend de mesures pour protéger la langue française.



Il faut attendre 1867 pour que l'égalité entre les deux langues soit reconnue dans tout le territoire. Encore une fois, quand le Canada se sent menacé par la République Américaine, les colons anglais approuvent le *Constitution Act* (1867). Cette constitution concerne les territoires colonisés, « Canada shall be divided into four Provinces, named Ontario, Quebec, Nova Scotia and New Brunswick » (Constitution Act, 1867 : Art. 5), et en plus, place au même niveau le français et l'anglais :

Either the English or the French Language may be used by any Person in the Debates of the Houses of the Parliament of Canada and of the Houses of the Legislature of Quebec; and both those Languages shall be used in the respective Records and Journals of those Houses; and either of those Languages may be used by any Person or in any Pleading or Process in or issuing from any Court of Canada established under this Act, and in or from all or any of the Courts of Quebec.

⁶ ILOB (Institut des langues officielles et du bilinguisme), *La création du Haut-Canada et du Bas-Canada (1791)*. https://salic.uottawa.ca/?q=creation_haut_bas (consulté le 29 avril 2017)

⁷ *Ibidem*.

The Acts of the Parliament of Canada and of the Legislature of Quebec shall be printed and published in both those Languages (Constitution Act, 1867 : Art. 133) .

Le panorama que présente le Canada jusqu'au XX^e siècle s'échappe à l'affirmation du linguiste français Antoine Meillet : « les limites des diverses langues tendent à coïncider avec celles des groupes sociaux qu'on nomme des nations » (Calvet, 2002 : 5). Dans l'histoire du recensement de Canada, la population francophone a été presque toujours majoritaire jusqu'à la deuxième partie du XIX^e siècle. Néanmoins, la langue imposée a été celle des colons britanniques. En 1763, quand les conflits entre les colons anglais et français achèvent, la population dans la vallée du Saint-Laurent est de 65 000 habitants. Malgré les nombreuses émigrations de francophones et la proclamation d'un gouvernement britannique, les habitants continuent à être majoritairement francophones (99%). La population britannique ne représente que 1%. La première croissance de population a lieu dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, on passe de 65 000 habitants à 165 000 en 1790. Cet accroissement est dû aux raisons naturelles: pendant cette période de temps, 1763 – 1790, le taux de natalité est plus élevé, et par conséquent, le nombre d'habitants francophones se maintient. Quant à la population britannique, elle augmente de 7% grâce à l'immigration⁸.

Il y a aussi des fluctuations au détriment de la population française. Après l'abolition de la *Constitution de Lower Canada* (1838), les Français ne sont plus majoritaires au Canada. « Entre 1840 et 1930, près d'un million de « Canadiens français », en majorité des Québécois, émigrent vers les Etats-Unis à la recherche de meilleures conditions de vie. Le Québec devient le seul État en Amérique où les francophones sont encore majoritaires » (Secrétariat à la politique linguistique, 2011 : 5). Ceci pourrait être la raison pour laquelle on parle encore français au Canada.

Chaque donnée qu'on a présentée ici réitère les positions marxistes sur la langue : « la langue était dès l'origine l'instrument du pouvoir » (Calvet, 2002 : 9). Pendant tout les XVII^e et XVIII^e siècles, les francophones ont montré une attitude passive face à l'imposition de la langue anglaise. Nonobstant, à partir du XX^e siècle, les

⁸ GRENIER, J., *Population et peuplement - Régime britannique 1 de 3* [Vidéo en ligne]. <https://sites.google.com/site/hecpopulationetpeuplement/c-la-période-du-régime-britannique/1-demographie> (consulté le 7 mai 2017)

canadiens francophones veulent faire aussi de leur langue un instrument du pouvoir. Ainsi en 1960, la *Révolution Tranquille* éclate et avec elle, la bataille linguistique menée par les francophones commence.

2. LA SITUATION DU FRANÇAIS AU CANADA DÈS LE XX^e SIÈCLE

2.1 Au XX^e siècle

Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, le peuple francophone commence à se soulever contre l'imposition de l'anglais. En effet, de 1960 à 1970 les Québécois francophones ont lutté pour faire de leur langue la langue d'usage dans le travail et dans le quotidien (hors du foyer). Ce mouvement en faveur de la langue française fait partie de ce que l'on connaît sous le nom de *Révolution Tranquille* dans l'histoire de Canada. Pendant ces années-là, des francophones ont revendiqué leur identité à travers des slogans comme « *Maître chez nous* » ou « *Vive le Québec libre !* ». Ces derniers cris reflètent l'espoir francophone pour l'indépendance de Québec. Face à la suprématie des Etats-Unis le peuple francophone renforce son identité, « avec la mise en place du plan Marshall, la création de l'OTAN et l'essor de leur industrie cinématographique, *les Etats-Unis* ont assuré pour longtemps leur suprématie politique, économique et culturelle dans le monde. Face à cette situation, la langue française, (...) devait redéfinir sa position parmi l'ensemble de nations » (Hagège, 1996 : 135).

Au fur et à mesure que les Québécois francophones se révoltent, le gouvernement anglais cède face à cette situation. La première victoire des francophones arrive avec le gouvernement libéral de Pearson (1963-1968). En 1963, il établit le *Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism*, ce comité envisage « an equal partnership between the two founding races » (Conway, 1992 : 63). À l'aide de la « *loi sur les Langues Officielles* » (1969), le gouvernement de Pierre Trudeau renforce la valeur paritaire du français et de l'anglais :

nous croyons en deux langues officielles et en une société pluraliste, non seulement comme une nécessité politique mais comme un enrichissement. Nous voulons vivre dans un pays où les Canadiens-français peuvent choisir de vivre parmi les Canadiens-anglais et où les Canadiens anglais peuvent choisir de vivre parmi les Canadiens-français sans renoncer à leur héritage culturel (Trudeau, 1968 : 8).

Ces lois s'appliquent à l'ensemble des provinces du Canada. Cependant, l'hétérogénéité de la distribution de la population a pour conséquence qu'il soit

impossible d'analyser la situation du français sans établir des différences entre les provinces. Il est vrai que le Canada est depuis la *Révolution Tranquille* un pays bilingue, cependant la puissance de la langue française dépend du nombre d'habitants francophones qu'on trouve dans chaque province. Ainsi, on va distinguer trois grands groupes : l'Acadie, l'Ontario et le Québec.

Depuis la conquête des colons britanniques, l'Acadie était constituée par trois territoires : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Île-du-Prince-Edouard. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, selon le recensement de 1981, les Acadiens représentaient 11% du total de francophones au Canada ; en plus, chaque territoire comptait avec une réalité linguistique différente : le Nouveau- Brunswick avait une population francophone majeure (31'4%), tandis que seulement 3'1% et 2'9% de francophones habitaient à l'Île-du-Prince-Edouard et à la Nouvelle-Ecosse respectivement. A l'aide de ces données, on vérifie que la confrontation entre l'anglais et le français est plus vivante au Nouveau-Brunswick que dans les autres zones qui composent l'Acadie. Malgré le grand nombre de francophones dans cette région, les deux communautés linguistiques n'aient été reconnues qu'en 1981 (Tritter, 1999 : 298).

La suprématie de la langue anglaise dans le territoire de l'Ontario a été bouleversée par des vagues d'immigration pendant tout le XX^e siècle. « Dans le recensement de 1986 (...) 422 770 personnes déclaraient connaître le français comme langue maternelle, et 106 760 personnes l'avaient appris en même temps qu'une autre langue » (Tritter, 1999 : 291-292). Ces chiffres représentaient 4% de la population canadienne francophone (français langue maternelle) et 84% de la population ontarienne bilingue.

Le document le plus important pour l'histoire du bilinguisme du Canada a été signé au Québec. *La Charte de la langue française* a été adoptée par le Parti Québécois en 1977. Cette charte « a transformé le Québec en y renforçant le statut du français, dans toutes les sphères de la vie publique » (Secrétariat à la politique linguistique, 2011 : 8). Avant l'adoption de ce document, plusieurs lois destinées à protéger la langue française dans le domaine de l'éducation ont été soutenues par le gouvernement ; toutefois, aucune d'elles n'a eu un tel impact dans la société. La *Charte de la langue française* ou Loi 101

couvre tous les aspects visant à faire du français LA LANGUE DE L'ÉTAT ET DE LA LOI, ainsi que LA LANGUE NORMALE ET HABITUELLE DU TRAVAIL, DES COMMUNICATIONS, DE L'ENSEIGNEMENT, DU COMMERCE ET DES AFFAIRES (...) de manière que l'avenir des francophones et du français soit assuré, à moyen et long terme (Secrétariat à la politique linguistique, 2011 : 9).

Parmi les droits linguistiques fondamentaux qui garantissent l'identité francophone on trouve les suivants :

(Art. 2) Toute personne a le droit que communiquent en français avec elle l'Administration, les services de santé et les services sociaux, les entreprises d'utilité publique, les ordres professionnels, les associations de salariés et les diverses entreprises exerçant au Québec.

(Art. 3) En assemblée délibérante, toute personne a le droit de s'exprimer en français.

(Art. 4) Les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français.

(Art. 5) Les consommateurs de biens ou de services ont le droit d'être informés et servis en français.

(Art. 6) Toute personne admissible à l'enseignement au Québec a droit de recevoir cet enseignement en français (Charte de la langue française, 1977).

Cet ensemble des mesures ne s'engage pas seulement à renforcer l'usage de la langue française, mais aussi à ne pas tyranniser les institutions québécoises anglaises (Secrétariat à la politique linguistique, 2011 : 11). Le Québec est donc la première région où le français reçoit un traitement prioritaire face à l'anglais. Ces mesures sont adoptées à cause de la concentration d'individus dans cette région pendant toute la deuxième moitié du XX^e siècle. Les sondages sur les habitants francophones montrent qu'en 1981, 83% de la population francophone canadienne habite dans la province de Québec. La région québécoise est à ce moment conçue comme une région différente, puisque la réalité linguistique et sociale du Québec diverge des autres territoires canadiens où les anglais sont majoritaires. C'est pour cette raison que les francophones québécois ont demandé leur indépendance. Malgré la pression exercée par le peuple, l'indépendance du Québec n'arrive jamais. Face à cette négative, le gouvernement francophone de Québec, le Parti Québécois de René Lévesque, a approuvé des mesures qui refusaient la notion d'un Québec bilingue (comme le *Projet de Société*), à travers lequel il réaffirmait sa phrase choquante : « il ne sera donc plus question d'un Québec

bilingue » (Castonguay, 2017). Contrairement aux colons français, les Québécois anglophones n'ont pas été longtemps soumis à ces conditions. Le monolinguisme a été aboli par la *Charte Canadienne des droits et libertés* (1982), une loi à nature nationale à travers laquelle la langue française et la langue anglaise ont reçu le même statut : « le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; ils ont un statut et des droits et priviléges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada » (Loi constitutionnelle, 1982 : Art. 16).

2.2 Au XXI^e siècle

Le Canada tel qu'on le connaît aujourd'hui naît à la fin du XX^e siècle. Pendant le siècle précédent l'engagement des francophones a été très puissant, mais est-ce que les nouvelles générations vont maintenir cet encouragement envers leur identité ?

Pendant les années écoulées du XXI^e siècle, des mesures qui protègent la langue française ont été approuvées par le gouvernement québécois. Parmi ces mesures le français s'instaure comme la langue prioritaire au Québec, l'anglais reste donc déplacé à un deuxième lieu. « L'Administration privilégie l'unilinguisme français dans ses activités afin de bien marquer le fait que le français est à la fois la langue officielle et la langue normale et habituelle de l'Administration et de l'espace public ainsi que l'instrument premier de cohésion sociale du Québec » (Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration, 2011 : Art. 3).

Malgré l'existence des organismes gouvernementaux, comme l'Office québécois de la langue française, qui rendent compte de la situation linguistique du pays et qui prennent des mesures pour renforcer la langue française, les recensements montrent une diminution progressive de la population francophone.

Région, province ou territoire	Langue parlée le plus souvent à la maison (%)					
	Français		Anglais		Autre langue	
	1981	2006	1981	2006	1981	2006
Canada	24,6	21,4	68,0	66,7	7,4	11,9
Atlantique	11,1	10,4	88,1	88,2	0,7	1,4
Île-du-Prince-Édouard	3,1	2,1	96,5	97,1	0,4	0,9
Nouveau-Brunswick	31,4	29,7	67,9	69,0	0,7	1,2
Nouvelle-Écosse	2,9	2,0	96,0	96,2	1,1	1,9
Terre-Neuve-et-Labrador	0,3	0,1	99,2	98,8	0,4	1,0
Québec	82,5	81,8	12,7	10,6	4,9	7,6
Ontario	3,9	2,5	85,7	81,4	10,4	16,1
Prairies	1,7	0,9	90,3	90,1	8,0	9,1
Alberta	1,3	0,7	91,4	89,5	7,2	9,8
Manitoba	3,1	1,8	85,7	88,0	11,3	10,2
Saskatchewan	1,1	0,5	92,5	94,4	6,4	5,2
Colombie-Britannique	0,6	0,4	91,4	83,0	8,1	16,6
Territoires	1,3	1,3	74,0	78,2	24,8	20,5
Nunavut	1,4	0,8	63,0	44,7	35,7	54,5
Territoires du Nord-Ouest		1,1		89,9		9,0
Yukon	1,0	1,9	95,7	94,8	3,3	3,3

Source : Statistique Canada, Recensements de la population de 1981 et de 2006.

9

L’Organisme Statistique National du Canada apporte des résultats d’un sondage mené en 2011. Le sondage montre 6 827 865 individus qui parlent le français à la maison face aux 21 457 075 personnes qui préfèrent l’anglais. Si on fait attention au pourcentage de population dans chaque territoire, on constate que l’usage du français au foyer continue d’être largement majoritaire dans la province du Québec, 6 249 085, face à l’Ontario (284 115), le Manitoba (17 950) et le Saskatchewan (4 295). Néanmoins, l’utilisation de l’anglais dépasse énormément celle du français au quotidien dans les territoires de l’Acadie (l’Atlantique) et de l’Ontario, entre autres.

⁹ BARBIERI, M., OUELLETTE, N., *La démographie du Canada et des États-Unis des années 1980 aux années 2000*. <https://www.cairn.info/revue-population-2012-2-page-221.htm> (consulté le 13 mai 2017)

	Langue parlée le plus souvent à la maison ¹				
	Canada	Qc ^E	Ont. ^E	Man. ^E	Sask. ^E
	nombre				
Total	33 121 175	7 815 955	12 722 065	1 193 095	1 018 315
Anglais	21 457 075	767 415	10 044 805	1 007 330	938 170
Français	6 827 865	6 249 085	284 115	17 950	4 295
Langue non officielle	3 673 865	554 400	1 827 870	125 285	59 240
Anglais et français	131 205	71 555	37 955	2 485	855
Anglais et langue non officielle	875 135	43 765	509 100	38 935	15 360
Français et langue non officielle	109 705	100 110	6 375	635	205
Anglais, français et langue non officielle	46 325	29 625	11 845	490	190

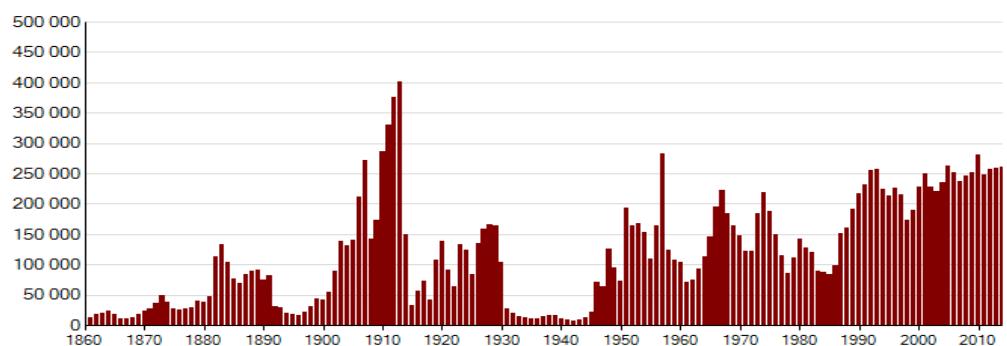
E : à utiliser avec prudence.
1. Langue que le recensé parlait le plus souvent à la maison le 10 mai 2011.
Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011.
Dernières modifications apportées : 2013-02-13.

10

Les diminutions produites dans les périodes intercensitaires sont dues à trois facteurs essentiels : l'immigration, l'offre de l'enseignement francophone, et finalement le grand écart existant entre le français canadien et le français parlé en France.

Depuis plusieurs années les immigrants font partie de l'histoire du Canada. En 1913, 400 810 immigrants, majoritairement d'origine asiatique, arrivent au Canada ; pendant la Deuxième Guerre mondiale, 80 000 personnes, parmi lesquelles épouses de guerre et enfants, s'installent au Canada, la plus grande partie sont originaires des îles Britanniques, mais elles viennent aussi des Etats-Unis, des pays de l'Est comme la Pologne ou la Russie et des pays asiatiques ; en 1950 le Canada héberge environ 1,5 million d'immigrants provenant d'Europe ; d'autres arrivées se succèdent pendant les années suivantes (Statistique Canada, 2011).

Canada - Résidents permanents, 1860-2014



11

¹⁰ Statistique Canada, *Population selon la langue parlée à la maison, par province et territoire (Recensement de 2011) (Québec, Ontario, Saskatchewan)*. <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo61b-fra.htm> (consulté le 13 mai 2017)

Ils constituent donc une portion importante de la population ; en effet, le dernier recensement (celui de 2015) auquel nous avons eu accès montre un total de 271 847 immigrants dans tout le territoire de Canada. Ces immigrants se partagent majoritairement entre l'Ontario (103 437), le Québec (48 882), l'Alberta (47 115) et la Colombie-Britannique (35 662). De la part des immigrants, la dévalorisation de la langue française se produit quand la plupart des enfants immigrants optent pour l'enseignement en anglais, au même temps que les parents préfèrent le journal *The Gazette* à un quotidien français. Ainsi de ces 271 847 immigrants qui habitent au Canada, 147 006 choisissent l'anglais comme langue quotidienne, 14 827 le français, 18 919 dominent les deux langues et le reste ne connaît ni l'une ni l'autre langue. Cependant, la prédominance du français face à l'anglais se maintient au Québec : 13 096 face à 9 916 usagers de l'anglais. Le choix des immigrants a donc un rôle important dans l'avenir de la langue française.

En ce qui concerne l'enseignement, on doit faire une distinction parmi l'offre des programmes d'enseignement du français répandus au Canada. Le Canada est constitué par des provinces autonomes. Ça veut dire que même s'il y a un gouvernement fédéral, chaque province a ses propres lois en matière de santé, de droits civils et d'éducation, entre autres. Il y a une tendance à croire que le programme d'immersion est le seul moyen pour bien apprendre la langue française. Par conséquent, selon raconte Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, dans un article de *Le Devoir*, les administrations éducatives qui ne comptent pas avec cette méthode ne reçoivent pas l'attention nécessaire pour réussir :

Il y a une certaine croyance voulant que la seule façon d'apprendre le français soit de passer par l'immersion (...). On voit l'intérêt que les programmes d'immersion continuent d'avoir. Ils attirent les meilleurs enseignants, ils ont plus de ressources. Mais ça fait en sorte que les enseignants de français langue seconde sont un peu les parents pauvres du système éducatif canadien (Bourgault-côté, 2013).

En outre, dans certaines provinces où les francophones sont peu nombreux, il n'existe aucun service d'enseignement du français. Dans un entretien à Radio-Canada, la sénatrice Suzanne Fortin-Duplessis donne l'exemple de Terre-Neuve-et-Labrador ; là-bas les élèves doivent se servir de l'Internet comme moyen pour apprendre le français. Comme à Terre-Neuve-et-Labrador, en Colombie-Britannique et au Manitoba, le

¹¹ *Ibidem.*

français est facultatif, c'est-à-dire, il n'est qu'une langue d'enseignement parmi d'autres. Cependant, le français langue seconde est obligatoire au Yukon (de la 5^e à la 8^e année), en Ontario (de la 4^e à la 9^e), au Québec (maternelle au secondaire 5), au Nouveau-Brunswick (maternelle à la 10^e), en Nouvelle-Écosse (de la 4^e à la 9^e), à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. Le reste de provinces n'offrent aucune possibilité de suivre un enseignement public en langue française. Ces données sont apportées par l'organisme Canadian Parents for French (Radio-Canada, 2015).

Le fait que le français qu'on parle au Canada diffère de celui qu'on parle en France a des conséquences négatives dans le panorama linguistique. Le français qu'on enseigne dans les institutions éducatives est la variété formelle et orale que la majorité des Québécois francophones utilisent. Le français parlé au Canada est tellement éloigné du modèle parisien, qu'il est conçu en France comme une sorte de parler provincial. C'est la raison pour laquelle, les jeunes immigrants privilégient le choix de l'anglais face au français et même les francophones préfèrent avoir des compétences en anglais, langue internationale, plus stable et répandue que le français canadien (Tritter, 1999 : 295 – 300).

Ces données montrent le faible engagement de la part des nouvelles générations. On répond donc négativement à la question que nous nous sommes posée au début de ce chapitre. Il est vrai que « dans un domaine aussi important que les rapports entre langue et vie sociale, seul l'État a le pouvoir et les moyens de passer au stade de la planification, de mettre en pratique ses choix politiques » (Calvet, 2002 : 110) ; mais les locuteurs d'une langue doivent prendre une position exemplaire par rapport à la suprématie d'une autre langue. Dans ce cas, nous parlons de l'anglais, langue parlée de plus en plus dans tout le monde. Même le linguiste Claude Hagège s'engage dans la lutte contre l'anglais, car, précise-t-il, « c'est aujourd'hui l'anglais qui menace les autres, puisque jamais, dans l'Histoire, une langue n'a été en usage dans une telle proportion sur les cinq continents » (Feltin-Palas, 2012).

L'exceptionnelle situation de Canada est le résultat d'une lutte menée depuis longtemps. C'est grâce à une série de politiques linguistiques que Canada a forgé une nation bilingue. Le fait de donner un statut égalitaire à ces langues représente une richesse énorme.

3. LE STATUT PARTAGÉ DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS : LE BILINGUISME

Dès 2011, dernier sondage que nous avons présenté dans le chapitre précédent, le Canada a expérimenté la première augmentation de locuteurs bilingues depuis un siècle. « Statistique Canada a noté que le bilinguisme a progressé de cinq points, pour s'établir à 18,3 % de la population. Le gros de ces gains s'est toutefois concentré au Québec où près de 45 % de la population se dit aujourd'hui bilingue, contre une personne sur dix dans le reste du pays » (Normandin, 2016). Face à ces données, est-ce qu'on peut considérer le Canada comme un pays bilingue ou cette notion concerne seulement le Québec?

Le gouvernement du Canada répond positivement à cette question. Le gouvernement a réalisé des grands investissements afin que les administrations soient capables d'offrir des services en anglais et en français, les deux langues officielles du pays. En plus, Graham Fraser, le commissaire aux langues officielles du Canada, a soutenu cette affirmation en avouant dans un interview que « the policy (of the Official Languages Act) was never to make all Canadians bilingual. Instead, what it guarantees is that no matter which language you speak- English or French- you can get the same level of service » (Bradshaw, 2012). Selon un article apparu dans *La Presse* qui date de janvier 2012, « la prestation de services publics bilingues coûte environ 2,4 milliards par année aux contribuables canadiens, soit 85 \$ par citoyen » (Cameron, 2012).

En effet, nos ressources nous ont permis de connaître l'offre bilingue du gouvernement du Canada. Ainsi, nous constatons que le site web officiel du gouvernement de Canada offre la possibilité de changer la langue d'accueil. D'autres administrations publiques transmettent aussi l'information en utilisant les deux langues officielles du Canada, par exemple les offices de tourisme, la page web des universités de Canada (univcan.ca), entre autres. L'usage que ces bureaux bilingues font du bilinguisme est réglé par le gouvernement. La section IV de la *Loi sur les langues officielles, Communications avec le public et prestation des services*, souligne le droit que les habitants du Canada ont de se communiquer avec les institutions dans la langue qu'ils souhaitent.

Il incombe aux institutions fédérales de veiller à ce que le public puisse communiquer avec leur siège ou leur administration centrale, et en recevoir les services, dans l'une ou l'autre des langues officielles. Cette obligation vaut également pour leurs bureaux — auxquels sont assimilés, pour l'application de la présente partie, tous autres lieux où ces institutions offrent des services — situés soit dans la région de la capitale nationale, soit là où, au Canada comme à l'étranger, l'emploi de cette langue fait l'objet d'une demande importante (Loi sur les langues officielles , 1985 : Art. 22).

Entre autres mesures le bilinguisme doit être appliqué dans la salutation initiale, l'affichage, les messages enregistrés, les pages d'accueil des sites Web et toute information sur les services que ces institutions bilingues fournissent.

Le gouvernement du Canada a même créé un système éducatif qui vise à répandre la langue française parmi les anglophones. Le système d'immersion offre des cours complètement en français. En plus, ce système n'envisage pas seulement le côté théorique de la langue française, mais aussi le côté pratique, car comme le signale Graham Fraser « language proficiency is both an intellectual and a physical activity; without practice, it diminishes dramatically » (Fraser, 2016). Par contre, le système d'immersion n'est pas entièrement développé. Il y a des études qui ne sont pas offerts par ce système, ce qui provoque qu'il y ait des étudiants qui abandonnent les études françaises afin de poursuivre les cours souhaités dans une autre institution. En ce qui concerne l'enseignement de l'anglais aux francophones, le gouverneur Jean Charest approuve en 2010 la loi 115. Grâce à cette loi Jean Charest facilite la possibilité aux francophones d'étudier dans un collège anglais.

Au fur et à mesure que les gouvernements se succèdent le statut du français et celui de l'anglais s'équilibre. Le premier ministre Philippe Couillard en 2014 donne un statut bilingue au dernier hôpital francophone dans l'ouest de l'Île de Montréal, en plus, il croit que l'avenir du Québec réside dans le niveau de bilinguisme des habitants¹².

En revanche, il y a d'autres secteurs publics dont la qualité du service n'est pas celle qui correspondrait à un pays bilingue. Le faible nombre d'individus bilingues dans

¹² *Histoire du français au Québec: réorientations et nouvelles stratégies.*
http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HISTfrQC_s5_Reorientations.htm#7 La fin du r%E8gne p%E9quiste et la langue fran%E7aise (consulté le 7 juin 2017)

le pays a pour conséquence qu'on ne trouve pas une grande quantité d'employés bilingues dans les secteurs publics. Même les aéroports, l'un des endroits le plus visités par des francophones et anglophones, n'échappent pas à cette problématique. « Entre 2010 et 2015, la proportion d'agents bilingues a glissé de 8 % à 6 % à Toronto, de 13 % à 11 % à Vancouver, de 14 % à 9 % à Winnipeg et de 99 % à 94 % à Montréal, indiquent des documents obtenus par la Loi sur l'accès à l'information » (Bergeron, 2017).

Le plus important document historique à faveur de la langue française, la *Charte de la langue française* a été modifiée sans cesse par les gouvernements. Pauline Marois, première ministre de 2012 à 2014, voulait modifier entièrement la *Charte de la langue française*. Son projet de modification introduisait plusieurs mesures afin de protéger la langue française dans divers secteurs : l'Administration, les entreprises, les municipalités, l'enseignement universitaire et primaire, l'immigration, entre autres. Enfin, le projet de loi modifiait la *Charte des droits et libertés de la personne* pour ajouter de nouveaux droits linguistiques. En outre des critiques, l'opposition de la part des anglophones et des petits commerçants français ont contribué à l'échec de ce projet¹³.

La coexistence de deux langues dans un même territoire a des conséquences négatives et positives.

Une conséquence est l'intégration de mots anglais dans le lexique du français canadien. Le décalage entre le français parlé au Québec et le français parlé en France naît au moment que la conquête britannique aboutit. Depuis ce moment le français du Québec ajoute à son lexique plusieurs mots qui appartiennent au vocabulaire anglophone, ainsi que des phonèmes. Élargir le lexique de la langue française pourrait être considéré comme positif, car la grande variété de mots enrichit une langue. Malgré cela, ce fait est vu par les institutions francophones comme quelque chose de négatif. Comme en France, au Canada, même si les mots d'origine anglaise sont déjà acceptés et introduits dans les dictionnaires, il y a des institutions qui visent à conserver la *pureté* de la langue française et à encourager le locuteur francophone à ne pas utiliser de mots

¹³ *Ibidem.*

d'origine anglaise. Des universités s'engagent aussi à cette tâche ; par exemple sur le site web de l'université de Montréal dirigé aux étudiants, on voit des sections avec le nom d'*Anglicismes : n'empruntons que le strict nécessaire !*¹⁴. Les linguistes ont aussi un rôle important dans ce champ. Le linguiste Guy Bertrand dirige quelques mots à Radio-Canada à propos de ce sujet dans l'article : « Les Québécois obsédés par les anglicismes » (Bertrand, 2015).

La coexistence de ces deux réalités linguistiques différentes concerne aussi les moyens de communication. Un article d'opinion du journal *Le Droit* analyse la différence dans le traitement des informations transmises à travers des plates-formes de communication publique. Les faits divers diffusés par le réseau francophone ne sont pas les mêmes que ceux que le réseau anglophone émet. La plupart des émissions sont liées au point géographique et à la langue qui se parle dans la région ; ainsi, « il est peu fréquent d'avoir des nouvelles hors Québec sur Radio-Canada, et l'inverse à CBC sur ce qui se passe du côté francophone » (LeVasseur, 2016). En plus, cette discrimination des nouvelles se donne à une échelle internationale. Les faits divers qui ont lieu hors du Canada et qui sont annoncés par la télévision francophone, se différencient de ceux émis par la télévision anglophone. Le problème se généralise quand « beaucoup de productions francophones ne sont jamais vues par les anglophones et vice versa » (LeVasseur, 2016).

Il est intéressant de souligner que bien que les langues française et anglaise soient les seules langues officielles au Canada, elles se partagent aujourd'hui le paysage linguistique avec d'autres langues comme : l'espagnol, le mandarin et le pendjabi (parler d'origine indienne), entre autres. Cependant, ces langues n'ont pas autant d'usagers.

¹⁴ SAE (Service aux étudiants), *Anglicismes : n'empruntons que le strict nécessaire !*. <http://www.cce.umontreal.ca/auto/anglicismes.htm> (consulté le 15 mai 2017).

CONCLUSION

La situation linguistique du Canada est le résultat de son histoire politique et sociale. Dès le début du procès de colonisation, les francophones et les anglophones ont essayé d'imposer leur propre langue comme seul moyen de communication. Le combat commence avec les premiers colons français (1506). Ils essaient de franciser les indigènes en enseignant leur langue et leurs mœurs. À partir de l'arrivée des colons britanniques (1613) la bataille s'aggrave. Ces derniers tendent à imposer leur langue et à éliminer la langue française. Au premier moment le peuple francophone montre une attitude passive, il se laisse influencer par le peuple anglais. Néanmoins, face à cette passivité un sentiment pour protéger l'identité francophone naît, ce qui donne lieu à la *Révolution tranquille* (1960). À partir de ce moment, le peuple français lutte pour protéger et accroître les locuteurs de la langue française. Les gouvernements anglophones et francophones adoptent des mesures pour équilibrer le statut des deux langues. La plus grande partie de ces mesures envisage la langue française vu qu'elle est la plus faible. *La Charte de la langue française* est la base de la situation actuelle du français au Canada.

Grâce aux lois linguistiques qui concernent l'enseignement, l'immigration, l'affichage public, le travail et la bilinguisation des organismes du gouvernement, il semble que le français est aujourd'hui dans les mêmes conditions que l'anglais. Cependant il faut nuancer cette affirmation, car la situation au Québec n'est pas la même qu'on peut trouver dans des autres provinces. A l'aide des données que nous avons présentés ici, on peut conclure que le Québec est la province à prédominance francophone.

De nos jours le bilinguisme fait partie de l'identité et de l'histoire du Canada. Il enrichit la culture du pays. Néanmoins, selon nos sources les Canadiens parlent du bilinguisme en tant que terme lié au territoire, et pas à la population. Chez les Canadiens le bilinguisme est plutôt un sentiment qu'une réalité, vu que la plus grande partie de la population n'est pas capable de se communiquer parallèlement dans les deux langues.

Le destin de la langue française continue à être entre les mains des francophones. Les immigrants sont aussi clés pour l'avenir de la langue française, leur

choix de la langue d'étude et du foyer peut changer le panorama linguistique du Canada. Pour maintenir l'équilibre entre la langue française et la langue anglaise, le besoin des mesures qui veillent sur la langue française est évident.

BIBLIOGRAPHIE

BARBIERI, M., OUELLETTE, N., *La démographie du Canada et des États-Unis des années 1980 aux années 2000*. <https://www.cairn.info/revue-population-2012-2-page-221.htm> (consulté le 13 mai 2017)

BERGERON, M., « Aéroports canadiens : le bilinguisme a du plomb dans l'aile », in *La Presse*, Mars 2017.

BERTRAND, G., « Les Québécois, obsédés par les anglicismes », in *Radio-Canada*, Septembre 2015.

BOURGAULT-CÔTÉ, G. « La cote du bilinguisme est en baisse au pays », in *Le Devoir*, 29 mai 2013.

BRADSHAW, J., BALUJA, T., « Is bilingualism still relevant in Canada? », in *The Globe and Mail*, Janvier 2012.

BRUNOT, F., *Histoire de la langue française des origines à nos jours : le français en France au XVIIe siècle*, tome V, Paris, Armand Colin, 1966.

BRUNOT, F., *Histoire de la langue française des origines à nos jours : le français hors de France au XVIIIe siècle*, tome VIII, deuxième partie, Paris, Armand Colin, 1967.

CALVET, L-J., *La sociolinguistique*, 4 ed., Paris, PUF (coll. Que sais-je ?), 2002.

CAMERON, D., « Le bilinguisme coûte 2,4 milliards chaque année », in *La Presse*, 16 Janvier 2012.

CASTONGUAY, C., « La prédominance enlève tout mordant à la francisation », in *L'aut'journal*, 24 juin 2017.

Charte de la langue française du 26 août 1977.
<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-11/20021001>

Constitution Act du 29 mars 1867. <http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/Const/page-7.html#h-28>

FELTIN-PALAS, M., « Claude Hagège: “Imposer sa langue, c'est imposer sa pensée” », in *L'Express*, 28 mars 2012.

FRASER, G., « Of course French immersion is not perfect », in *The Globe and Mail*, Janvier 2016.

Gouvernement du Canada, *Faits et chiffres 2015 : Aperçu de l'immigration – Résidents permanents – Mises à jour annuelles d'IRCC : Canada résidents permanents, 1860 – 2014.* http://ouvert.canada.ca/data/fr/dataset/2fbb56bd-eae7-4582-af7d-a197d185fc93?_ga=2.72113553.385904358.1494320047-1283406951.1494320046

GRENIER, J., *Population et peuplement - Régime britannique 1 de 3 [Vidéo en ligne]*.
<https://sites.google.com/site/hecpopulationetpeuplement/c-la-periode-du-regime-britannique/1-demographie> (consulté le 7 mai 2017)

HAGÈGE, C., *Le Français, histoire d'un combat*, Evreux, Hagège (coll. La Cinquième), 1996.

Histoire du français au Québec : la Nouvelle-France (1534 – 1760).
http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HISTfrQC_s1_Nlle-France.htm (consulté le 7 juin 2017)

Histoire du français au Québec: réorientations et nouvelles stratégies.
http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HISTfrQC_s5_Reorientations.htm#7_La_fi_in_du_r%E8gne_p%E9quiste_et_la_langue_fran%E7aise (consulté le 7 juin 2017)

ILOB (Institut des langues officielles et du bilinguisme), *La création du Haut-Canada et du Bas-Canada (1791)*. https://salic.uottawa.ca/?q=creation_haut_bas (consulté le 29 avril 2017)

ILOB *Le Canada à l'époque de la Nouvelle-France.*
https://salic.uottawa.ca/?q=canada_nouvelle_france (consulté le 27 avril 2017)

LeVasseur, G., « Le bilinguisme des journalistes », in *Le Droit*, Octobre 2016.

Loi constitutionnelle du 17 avril 1982. <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html>

Loi sur les langues officielles de 1985. <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/>

NORMANDIN, P. A., « Le bilinguisme canadien progresse grâce au Québec », *La Presse*, Janvier 2016.

OVERMANN, M., *Histoire du Québec et de l'Amérique du Nord.* http://www.cours-quebec.info/index.php?Itemid=53&id=62&option=com_content&view=article#implantation (consulté le 31 mars 2017)

Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration du 23 mars 2011.
http://www.spl.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/Politique_gouvernementale.pdf

RADIO-CANADA, « De moins en moins de jeunes Canadiens sont bilingues, constate un comité sénatorial », in *Radio-Canada.ca*, 17 juin 2015.

RODIER, L., *HEC: Population et peuplement: 3.1 Immigration des Britanniques.*
<https://sites.google.com/site/hecpopulationetpeuplement/c-la-periode-du-regime-britannique/2-mouvements-migratoires/2-1-immigration-de-britanniques-1> (consulté le 27 avril 2017)

SAE (Service aux étudiants), *Anglicismes : n'empruntons que le strict nécessaire !.*
<http://www.cce.umontreal.ca/auto/anglicismes.htm> (consulté le 15 mai 2017).

Secrétariat à la politique linguistique, *L'ABC de la politique linguistique québécoise*, Gouvernement du Québec, 2011.
http://www.spl.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/ABC_PL_hyperliens.pdf

Statistique Canada, *Population selon la langue parlée à la maison, par province et territoire (Recensement de 2011) (Québec, Ontario, Saskatchewan)*.
<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo61b-fra.htm> (consulté le 13 mai 2017)

TORRES, J. J., « *Conflict lingüístico y separatismo en Canadá* », in *Odisea: Revista de estudios ingleses*, nº 7, 2006, pp. 193-202.

TRITTER, J-L., *Histoire de la langue française*, Tours (France), Ellipses (coll. Universités Lettres), 1999.

TRUDEAU, P. E., *Déclaration du Premier ministre à la Chambre des communes sur la présentation du projet de Loi sur les langues officielles*, Ottawa : Cabinet du Premier ministre, 1968.